



N° de résolution
ou annotation

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE CRABTREE**

RÈGLEMENT 2013-223

**DÉCRÉTANT DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN TROP-
PLEIN AU RÉSEAU D'ÉGOUT PLUVIAL NON-CONVENTIONNEL
DANS LE SECTEUR DES « TERRASSES DU CHARME »**

ATTENDU QU'il y a lieu de réaliser les travaux de correction de l'égout pluvial suite à la forte pluie survenue le 11 août 2012;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance ordinaire le 3 décembre 2012;

ATTENDU QU'une copie du règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la séance et tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE et pour ces motifs, il est proposé par André Picard, appuyé par Sylvie Frigon, et unanimement résolu par les conseillers que le règlement numéro 2013-223 soit et est adopté et qu'il soit statué et décrété par ce règlement ce qui suit:

Article 1 :

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

Article 2:

Le conseil décrète et autorise des travaux de construction d'un trop-plein au réseau d'égout pluvial non-conventionnel dans le secteur des « Terrasses Du Charme », ces travaux étant estimés à un montant de 77 363 \$ tel qu'il appert dans l'estimé préparé par Olivier Fréchette, ing. jr pour la firme Beaudoin Hurens, daté du 20 décembre joint à l'annexe «A».

Article 3:

Le conseil est autorisé à dépenser une somme n'excédant pas 77 363 \$ aux fins du présent règlement.

Article 4:

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 77 363 \$

Article 5:

Cet emprunt sera remboursé en un terme de vingt (20) ans.

Article 6:

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est



N° de résolution
ou annotation

imposé et il sera prélevé, chaque année, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la municipalité une taxe spéciale à un taux suffisant d'après la valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

Article 7:

S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

Article 8:

Le Conseil affecte toute subvention gouvernementale qui pourrait lui être versée à l'égard de tout ou partie des travaux décrétés par le présent règlement, à la réduction de l'emprunt décrété par les présentes.

Article 9:

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

Avis de motion donné à la séance ordinaire 3 décembre 2012
Adopté à la séance ordinaire du 7 janvier ajournée au 21 janvier 2013.
Avis public annonçant la procédure d'enregistrement affiché le 22 janvier 2013.
Approuvé en procédure d'enregistrement le 30 janvier 2013.
Approuvé par le ministre des Affaires municipales des régions et de l'Occupation du Territoire le 20 mars 2013
Publié le 30 avril 2013

Denis Laporte, maire

Pierre Rondeau, directeur général
Et secrétaire-trésorier.



"N de réclamation
ou annotation

AL

**EA DO1N
RENS**

MUNICIPALITÉ DE CRABTREE
RÉSUMÉ DE L'ESTIMATION PRÉLIMINAIRE
CONSTRUCTION D'UN TROP-PLEIN AU RÉSEAU
D'ÉGOUT PLUVIAL NON-CONVENTIONNEL DANS LE
SECTEUR DES "TERRASSES DU CHARME" - OPTION B
NOTRE DOSSIER J8370-01 Le 20 déc. 2012

1.0 2e Rue (longueur ± 70 mètres)

1.1 Canalisation de fossés	14 135.00 \$	
1.2 Voirie et aménagements extérieurs (réfections)	8 827.50 \$	_____
		22 962.50 \$

2. Terrain de la Municipalité (longueur ± 200 mètres)

2.1 Canalisation de fossé	25 080.00 \$	
2. Voirie et aménagements extérieurs (réfections)	8 030.00 \$	_____
		33 110.00 \$

Sous total		56 072.50 \$
Contingences du projet (5 % du sous-total)		2 803.63 \$
Frais d'ingénierie (10 % du sous-total)		5 607.25 \$
Frais de règlement d'emprunt (5 % du sous-total)		2 803.63 \$

• Sous total		67 287.01 \$
T.P. 5 %		3 364.35 \$
T.V.* 9,5 %		6 711.88 \$

TOTAL DE L'ESTIMATION PRÉLIMINAIRE		77 363.24 \$

Beaudoin Hurens

Olivier Fréchette, ing. jr
0111 5010539

/rat

R:\51-p\jetli8370-01\MR\Documents sources\Estimations (131K\Estimation préliminaire -Option tLxIsm)\Estimation 1



N° de résolution
ou annotation

MUNICIPALITÉ DE CRABTREE
ESTIMATION PRÉLIMINAIRE

**CONSTRUCTION D'UN TROP-PLEIN AU RÉSEAU
D'ÉGOUT PLUVIAL NON-CONVENTIONNEL DANS LE
SECTEUR DES "TERRASSES DU CHARME" - OPTIONS**

NOTRE DOSSIER : J8370-01

Le 20 déc. 2012

1.0 2e Rue (longueur ± 70 mètres)

1.1 Canalisation de fossés

<u>Description</u>	<u>Quantité</u>	<u>Prix unitaire</u>	<u>Prix global</u>
<u>1</u> Puisard et canalisation existants à enlever et mise en place d'un bouchon étanche sur la canalisation existante	1 unité	500.00 \$	500.00 \$
<u>1.1.2</u> Raccord à l'égout existant	2 unités	500.00 \$	1 000.00 \$
<u>1.1.3</u> Tuyau de 300mmo en PEhd de type SOLFLOMAX (ou équivalent approuvé)	75 m.lin.	90,00\$	6750.00 \$
<u>1.1.4</u> Puisard de type P-1, incluant dalle de béton	2 unités	2 000.00 \$	4000.00 \$
<u>1.1.5</u> Isolant rigide type HI-40, 50mm d'épaisseur	20 inca.	30.00 \$	600.00 \$
Sous-total			12 850.00 \$
Imprévis ±10% du sous-total			1 285.00 \$
Total article 1.1			14 135.00 \$

1.2 Voirie et aménagements extérieurs (réfections)

<u>Description</u>	<u>Quantité</u>	<u>Prix unitaire</u>	<u>Prix global</u>
<u>1.2.1</u> Clôture existante à enlever et à replacer	1 unité	500.00 \$	500.00 \$
<u>1.2.2</u> Coussin de sable classe "A" de 300mm d'épaisseur	40 t.mét.	10,00\$	400.00 \$
<u>1.2.3</u> Pierre concassée 56-Omm sur 250mm d'épaisseur	45 t.mét.	25.00 \$	1 125.00 \$
<u>1.2.4</u> Pierre concassée 20-Omm sur 150mm d'épaisseur	30 t.mét.	25.00 \$	750.00 \$

N° de résolution
ou annotation

Description	Quantité	Prix unitaire	Prix global
125 Béton bitumineux EB-10S à 165kg/m ² PG 58-34 incluant préparation avant pavage (pour réparation)	15 t.mét.	150.00 \$	2 250.00 \$
1.2.6 Engazonnement (tourbe en plaque) incluant 150mm de terre végétale	200 m.ca.	10,00\$	2 000.00 \$
1.21 Sécurisation du chantier	Forfaitaire		1 000.00 \$
Sous-total			8 025.00 \$
Imprévus t'IO% du sous-total			802.50 \$
Total article 1.2			8 827.50 \$

2.0 Terrain de la Municipalité (longueur ± 200 mètres)**2.1 Canalisation de fossé**

Description	Quantité	Prix unitaire	Prix global
2.1.1 Raccord à l'égout existant	1 unité	500.00 \$	500.00 \$
2.1.2 Tuyau de 300mmo en PEhd de type SOLFLOIVL4X (ou équivalent approuvé)	200 m.lin.	90.00 \$	18 000.00 \$
2.1.3 Puisard de type P-1, incluant dalle de béton	2 unités	2 000.00 \$	4 000.00 \$
2.1.4 Perré de protection incluant membrane géotextile	1 unité	300.00 \$	300.00 \$
Sous-total			22 800.00 \$
Imprévus ±10% du sous-total			2280.00 \$
Total article 2.1			25 080.00 \$

2.2 Voirie et aménagements extérieurs (réfections)

Description	Quantité	Prix unitaire	prix global
2.2.1 Pierre concassée 20-Omm, épaisseur variable (pour réparation)	100 t.mét.	25.00 \$	2 500.00 \$
2.2.2 Remblai de classe "B" pour profilage des talus autour des puisards proposés	1 unité	500.00 \$	500.00 \$

Page 3 de 4

WEAUDOIN
HURENS



	<u>Description</u>	<u>Quantité</u>	<u>Prix unitaire</u>	<u>Prix global</u>
	2.2.3 Engazonnement (tourbe en Dlaque) incluant 150mm de terre végétale	250 m.ca.	10.00 \$	2 500.00 \$
N° de résolution ou annotation	2.2.4 Ensemencement hydraulique incluant 150mm de terre végétale	250 m.ca.	6.00 \$	1 500.00 \$
	2.2.5 Sécurisation du chantier	Forfaitaire		300.00 \$
	Sous-total			7 300.00 \$
	Imprévis ±10% du sous-total			730.00 \$
	Total article 2.2			8 030.00 \$

